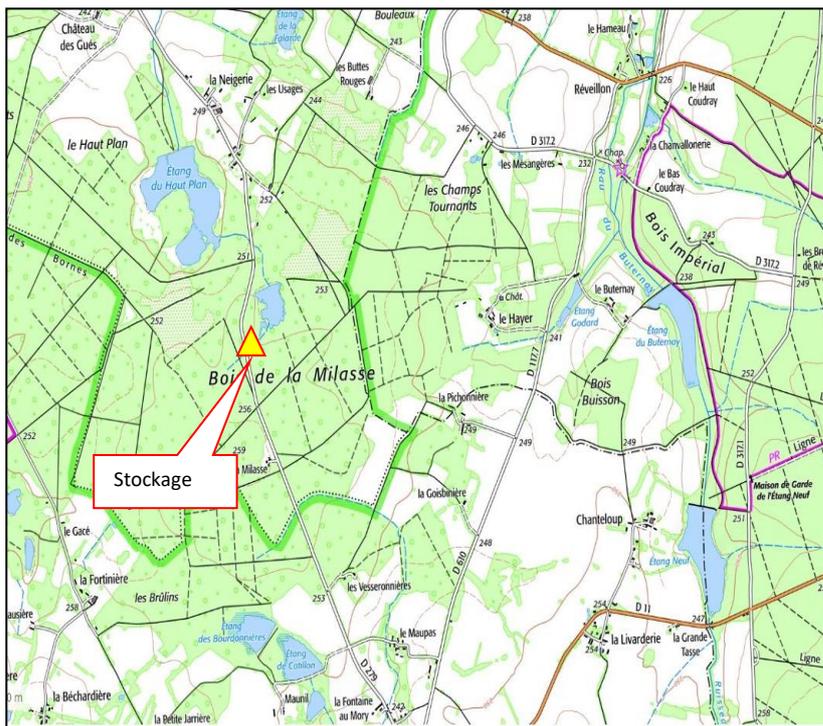


Vente Abattu-Débardé et en Bloc

Label UE



Propriétaire GF du Hallier
Certification Non
Département Orne (61)
Localisation 4 km à l'Est de la Ferté Vidame
Commune Charencey (61 190)
Lieu-dit La Milasse
Coordonnées GPS (Degrés Décimaux) Longitude : 0.8101835488948859°
 Latitude : 48.61016121015902°
Point de Rencontre Voir plan ci-contre
Sécurité conseillé

Essence principale	chêne
Volume présumé	184 m3
Nombre de grumes	213 (224 billons)
Volume moyen	0,9 m3

Marquage et numérotation grumes numérotées à la culée à la peinture
Visite **M Houdaille au 06 11 14 04 19**
Expert Forestier Maxime Minotte (sas CEGB)
 528 rue du Petit Hamel, 76 520 Mesnil Raoul
 Mob : 06 11 96 94 38
 Mel : m.minotte@cegeb.com

Clauses générales EFF/FNB
Conditions particulières des ventes APEX

Cl diam médian billon	18-22		23-27		28-32		33-37		38-42		43-47		48-52		53-57		Total	
	nb	m³	nb	m³	nb	m³	nb	m³	nb	m³	nb	m³	nb	m³	nb	m³	nb	m³
Chêne	3	1,1	60	30,6	88	66,8	42	42,2	20	25,5	5	6,9	5	8,4	1	2,2	224	184

Clauses particulières

Préambule : prévenir avant toute intervention M Houdaille au 06 11 14 04 19

Stockage des grumes : voir plan et **avec M Houdaille au 06 11 14 04 19**

Inventaire : détail par grume et billon disponible auprès de M Minotte au 06 11 96 94 38 ou par mail m.minotte@cegeb.com

Délai d'enlèvement : 5 mois après la délivrance du permis d'enlever
 Prévenir avant chaque enlèvement **M Houdaille au 06 11 14 04 19**
 Après l'enlèvement des produits, le sol sera remis en état et les places de dépôt seront laissées propres, débarrassées des purges et déchets divers.

Assujettissement à la TVA : oui

Paiement : 100 % au comptant
 Après règlement total, par chèque et par billets, toujours condition suspensive de la vente, le permis d'enlever sera délivré.

Caution : 5 000 € sauf si caution permanente

CVO : payée par l'acheteur pour le compte du vendeur.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

L'acquéreur

La caution

